

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 9 FÉVRIER 2022 À 20H15

PROCES-VERBAL N° 383

Présents	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, présidente, Sahar NSEIR, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, André GIRARDIN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ.
Excusés	Mme Gabriella ROBERT
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021
2. Prestation de serment de Madame Gaëlle Röthlisberger Couillaud
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications et propositions de la Mairie
5. Question sur les procès-verbaux de commission
6. Rapports de conclusion
 - a) Urbanisme – jeux salle polyvalente
 - b) Sécurité – véhicule pompiers volontaires
7. Dossiers en cours – questions et remarques
8. Divers

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021

M. Guyot imagine qu'il fallait dire, en page 2645, que « les autres subventions ou formes de subventions sont attribuées par la commune de Dardagny ou *une autre commission* » et non « une autre commune ».

M. Guyot propose de corriger son intervention en page 2647 en remplaçant « Il permet d'évaluer les traits caractéristiques d'un individu qui se trouverait dans la pénombre » par « L'éclairage permettra d'évaluer les traits caractéristiques d'un individu qui passe dans la lumière pour une personne qui se trouve dans la pénombre ».

M. Guyot fait remarquer, en page 2648, que le vote de la motion M2021-09 est indiqué comme étant approuvé à l'unanimité alors qu'il y a 10 voix pour et 1 voix contre. Il convient donc d'enlever les termes « à l'unanimité ».

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 est approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions.

2. Prestation de serment de Madame Gaëlle Röthlisberger Couillaud

La présidente lit le serment : « Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme Röthlisberger Couillaud répond qu'elle le promet.

La présidente souhaite la bienvenue et beaucoup de succès à Mme Röthlisberger Couillaud pour la suite de la législature.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

- **La présidente** adresse, au nom du Conseil municipal, ses condoléances à Mme Robert pour la perte de son papa.
- **La présidente** annonce que la prochaine séance du Conseil municipal comportera un vote sur la suppléance des conseillers municipaux ainsi que sur la composition du prochain bureau du Conseil municipal. Il y aura également une présentation du projet de l'auberge par les architectes ainsi qu'une présentation du projet du cimetière et des aménagements de la Mairie par Mme Zoller. La prochaine séance commencera donc à 18h30.
- **La présidente** indique que, au vu des changements récents au sein du Conseil municipal, il faudrait que Mme Nseir, Mme Röthlisberger Couillaud et M. Girardin puissent dire s'ils souhaitent participer au voyage de fin de législature. En effet, dans un tel cas, les jetons de présence qu'ils devraient recevoir en fin de législature seront utilisés pour le voyage.

M. Girardin participe à ce voyage avec grand plaisir.

Mme Röthlisberger Couillaud vient volontiers à ce voyage.

Madame Nseir participe également avec plaisir.

4. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** présente ses meilleurs vœux aux conseillers municipaux pour l'année 2022. Elle souhaite également la bienvenue à Mme Röthlisberger Couillaud au sein de ce Conseil municipal.
- L'installation des jeux à l'école et aux immeubles de La Plaine a pris du retard lié au fait que le paysagiste a attrapé le COVID. Ensuite, il y a eu les congés de Noël puis le terrain était gelé. La reprise des travaux sera effective après les vacances de février. **Mme Zoller** espère que les jeunes pourront profiter de ces jeux au printemps.
- Les travaux du CHAD avancent bien. Au niveau du hangar A (se trouvant du côté du village), il faut encore finaliser la faîtière et son étanchéité et remettre les panneaux photovoltaïques. Du retard a été pris parce qu'il faut des crochets plus grands pour tenir les panneaux en bas de toit et qu'il y a eu des problèmes de livraison, mais ils devraient arriver demain. La réinstallation des panneaux photovoltaïques sur le hangar A devrait donc être terminée pour la mi-mars. Il n'y a pas eu de surprises particulières sur les OSB. On repart donc sur quelque chose de propre.

Au niveau des travaux sur le hangar B (se trouvant du côté de Russin), on a vu beaucoup plus de pourriture, notamment sur la panne volante (la panne qui se trouve tout en bas du pan de toit). Celle se trouvant du côté de Russin était pourrie sur 10 cm alors qu'elle mesure 20 cm. L'eau s'est en effet infiltrée et a pourri ce bout de panne. En ayant enlevé les panneaux, on constate d'ailleurs que les infiltrations viennent clairement du manque de pente du toit et nullement de l'étanchéité du box que M. Gros avait faite. Sur le hangar B, il y a environ 150 m² d'OSB à changer, ce qui correspond à l'estimation qui avait été faite. Si la météo n'est pas trop mauvaise, la mise en route des panneaux solaires devrait être terminée courant mai. La partie la plus longue est la réinstallation de ces panneaux solaires. En tout cas, cela avance bien et le planning est suivi malgré les problèmes de COVID dans les entreprises.

- Le pont de Russin surplombant l'Allondon au niveau de la route cantonale va être en travaux. C'est le canton et le service de renaturation qui organisent ces travaux qui consisteront en une stabilisation du lit de l'Allondon et une protection du pont par des enrochements. En effet, la pile du pont retient tous les branchages, ce qui l'abîme. Ils vont donc mettre un bec pour que les branchages soient répartis des deux côtés de la pile. Dans le projet, ils vont également intégrer le rétablissement de la connexion et de la continuité piscicole entre l'Allondon et le ruisseau des Eaux-Chaudes (celui-ci se trouve sur la rive gauche de l'Allondon). Une pile en amont va également avoir un avant-bec en enrochement. L'aménagement a été pensé de façon à préserver le plus possible la qualité environnementale et paysagère du site.

Le chantier sera installé sur la rive gauche de l'Allondon. Sur la gauche, quand on passe le pont en direction de Russin, il y a un petit chemin qui a été créé quand les travaux du pont ont été effectués en 2003 et qui va être réutilisé. Quant à la base de vie du chantier, elle sera installée sur la route de La Plaine juste avant le panneau de cédez-le-passage pour partir sur Russin.

Si tout va bien, les travaux se feront entre juillet et septembre 2022, ce qui est la meilleure période pour éviter les crues et pour la protection de la flore et de la faune. Pour cela, il faudrait une dérogation d'abattage des arbres, mais il n'y a pas de certitude qu'elle sera acceptée. Si elle est rejetée, les travaux pourraient commencer à l'automne et continuer en 2023. Quant à la durée des travaux, elle est estimée à 4 mois et sera sans impact majeur sur la circulation étant donné que les travaux s'effectueront sous le pont.

- Des travaux vont avoir lieu à l'automne entre les deux épingles de la route du Mandement dans la montée vers Russin, il y a toujours des coulures d'eau, voire de gel quand il fait très froid. Le canton a ainsi fait des travaux d'urgence pour essayer d'arrêter ces coulures et éviter qu'il y ait un accident en raison du gel. Des travaux vont donc être engagés à l'automne avec une refonte des canalisations. Il y aura alors un passage de la circulation qui sera réglé à la palette. **Mme Zoller** a parlé de ces travaux à l'assemblée générale des propriétaires de tracteurs. En effet, si les travaux commencent à la mi-septembre, cela risque d'être un peu le bazar pendant la période des vendanges. Les propriétaires de tracteurs vont ainsi se rapprocher de Russin pour avoir davantage de précisions sur la période où auront lieu ces travaux.
- **Mme Zoller** doit parler aux conseillers municipaux d'une délibération sur la participation financière de la commune aux infrastructures de la zone des plages. Historiquement, au début 2014, une présentation du PLQ, dans le cadre de la déviation de la route de Challex et de la création des immeubles et des plages, a été faite au Conseil municipal en début 2014. Celui-ci avait ensuite préavisé négativement le projet. Sur la base des remarques négatives consignées dans un courrier du maire, M. Duchêne, en mai 2014, le service de renaturation et des cours d'eau a remis l'ouvrage sur le métier. Il a refait deux séances de présentation à l'exécutif de l'époque ainsi qu'à une partie de la commission « bâtiments » en juillet et en août 2014. Ensuite, en septembre, le sujet a été soumis à la commission « bâtiments » qui a remercié l'État pour les efforts consentis et les améliorations apportées au projet. Par conséquent, le projet a été présenté au Conseil municipal en octobre de la même année.

Le Conseil municipal a préavisé favorablement le projet sous réserve de conditions, notamment le fait que l'achat des infrastructures de la zone loisirs, estimé à Fr. 200'000.-, soit partagé à parts égales entre l'État de Genève et la commune de Dardagny. Le 21 octobre 2014, l'autorisation de construire a été délivrée. Ensuite, il y a eu les travaux, puis des négociations entre l'État et la commune qui ont pris beaucoup de temps. Cela a abouti au vote par le Conseil municipal d'un budget de Fr. 100'000.- à l'automne 2020 pour la participation de la commune. Cette participation a été payée le 6 janvier 2021. Il faut savoir que la facture finale était de Fr. 250'000.-, mais que la commune a réussi à rester sur sa participation initiales de Fr. 100'000.-.

Finalement, la convention entre la commune de Dardagny et l'État de Genève a été signée en mars 2021. Cette convention décrit ce que la commune, respectivement l'État, prennent en charge. Initialement, il était estimé que le coût de l'entretien pour la commune serait de

Fr. 30'000.-. Les discussions sur la convention ont finalement amené à un montant de Fr. 12'000.-. On a ainsi une estimation de coût inférieure à ce que l'État estimait.

À ce stade, la commune a des réunions annuelles avec l'État pour suivre les charges d'entretien et s'assurer que les petits travaux soient imputés à la commune ou à l'État, si cela concerne l'infrastructure. La première réunion devrait avoir lieu à fin mars.

Maintenant, pour régulariser le montant que la commune a payé et qui était voté au budget, le Conseil municipal doit voter une délibération qui lui sera présentée au mois de mars. Beaucoup de choses sont aux archives, mais les éléments essentiels ont été ressortis dans un dossier à disposition auprès de M. Wyss et que les conseillers municipaux peuvent aller consulter.

- Les secrétaires de la commune ont toujours plus de travail et de dossiers transmis par l'État et par l'exécutif. Ils ont ainsi beaucoup de peine à être très réactifs. **Mme Zoller** a donc demandé que l'on respecte les horaires de la mairie qui est ouverte entre 8h00 et 11h45. En dehors de ces horaires, la mairie sera fermée à clé. Il sera répondu au téléphone de 8h00 à 12h00 et les après-midis seront sur rendez-vous. Cela est nécessaire pour que les secrétaires puissent avoir un temps où ils peuvent se concentrer sur ce qu'ils ont à faire. Le répondeur sera donc mis en marche dès midi et la porte sera fermée à clé. C'est impératif pour le bien-être des collaborateurs de la commune et pour qu'ils puissent travailler sereinement et avec efficacité.
- **Mme Bovy** présente ses meilleurs vœux aux conseillers municipaux et souhaite la bienvenue à Mme Röthlisberger Couillaud.
- La raclette des aînés est confirmée pour le 9 avril au café de la Poste. Les conseillers municipaux sont tous attendus de pied ferme. La Mairie a commandé des polos jaunes que les autorités de Dardagny portent lors des manifestations. Ils sont disponibles à la Mairie.
- La question des statues est en cours de discussion avec l'office des patrimoines et des sites. Le positionnement de Jeanne des Vignes souhaité par le Conseil municipal n'est toutefois pas acquis. Le dernier mot appartient à la conservatrice des monuments et sites qui dépend elle-même du préavis de la commission des monuments et sites. Pour l'instant, cette question est donc en attente.
- Concernant la motion sur les nichoirs, il faut savoir que ceux-ci seront livrés le 14 avril. Ils seront installés par la voirie avec éventuellement l'aide d'un ornithologue de la commune, voire d'un biologiste du centre ornithologique de réadaptation, et de M. Rausis.
- La motion « commune bio » a été transmise à la voirie qui cogite sur les propositions qu'elle pourrait faire. Parallèlement, l'exécutif a pris contact avec AgriGenève qui offre un accompagnement pour ce type de démarche.
- Concernant la motion « pour une réduction de la pollution lumineuse », l'exécutif est dans l'attente d'un rapport de faisabilité de l'éclairagiste des SIG d'ici la fin du mois de février. Il faut savoir que la commune présente une difficulté non négligeable liée à la route cantonale. Cela n'ira donc peut-être pas aussi vite que souhaité.
- Concernant la motion Mobility, il faut savoir que la voiture sera à disposition au plus tard au mois de mai. Elle sera stationnée dans une place de stationnement à côté de la petite épicerie Upps à la Plaine parce qu'il n'y a pas de réseau dans le parking communal. Maintenant, tout dépend de la disponibilité d'un véhicule, en l'occurrence une Toyota hybride.
- Les conseillers municipaux ont reçu un rapport sur Eco21 détaillant tout ce qui se passe à ce niveau.
- L'exécutif propose au Conseil municipal d'assister, en 2023, à la Landsgemeinde d'Appenzell qui aura lieu le 30 avril 2023. Cette sortie se fera lors du week-end des 29 et 30 avril 2023.

L'exécutif se chargera de son organisation. Les conseillers municipaux souhaitant participer à cette sortie sont priés de l'annoncer lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

- **Mme Hutin Zumbach** souhaite également une bonne année aux conseillers municipaux.
- Au carrefour de La Plaine, les potelets ne sont toujours pas posés, mais ils sont commandés. Il y a également les panneaux qui ne sont pas posés, mais ce n'est pas faute, là aussi, de relancer les personnes concernées. Il paraît que c'est en cours, mais Mme Hutin Zumbach n'a pas beaucoup de précisions à ce sujet et c'est assez pénible.
- La réfection de la surface des courts de tennis va pouvoir commencer d'ici la fin février. Cela sera l'occasion de changer le grillage ainsi que renforcer et repeindre les poteaux afin qu'ils puissent durer encore une quinzaine d'années. Dans la foulée, il sera possible d'installer un éclairage pour les courts de tennis et d'améliorer celui pour la pétanque. Il s'avère que la meilleure solution est un éclairage LED qui sera installé sur des mats. Cela amènera un nouvel éclairage sur la commune, ce qui n'est pas très tendance, mais il s'agira d'un éclairage ponctuel avec un système d'interruption automatique. Après de nombreuses réflexions, le choix s'est porté sur la solution qui engendrait le moins de pollution lumineuse.
- Concernant l'étude de faisabilité de la rénovation du château, **Mme Hutin Zumbach** a rencontré les enseignants chargés des cours de rénovation de l'HEPIA. Ils sont intéressés à pouvoir donner ce travail à leurs élèves pour la rentrée scolaire 2022-2023. Cela ne va pas donner une étude de faisabilité comme cela aurait été le cas en mandatant un architecte, mais, dans un premier temps, c'est une idée intéressante qui permettra d'amener une ouverture de possibilités par rapport au château. **Mme Hutin Zumbach** a assisté au rendu fait par les élèves qui avaient planché sur le bâtiment des canons et des archives en vieille ville. Il faut savoir qu'ils doivent tenir compte des contraintes des monuments et des sites, mais qu'ils ne peuvent pas forcément aller jusqu'au bout parce qu'ils ont un nombre déterminé d'heures à disposition pour établir ce travail. Pour la commune de Dardagny, cela va toutefois donner un élan et des possibilités et permettra à la commission de continuer à avancer sur le dossier de la rénovation du château. D'ailleurs, il faudra que la commission rencontre les enseignants pour préparer le cahier des charges. Enfin, il faut préciser que cela ne coûtera rien à la commune.

5. Questions sur les procès-verbaux de commission

- **Mme Vanoncini** a lu, dans le procès-verbal de la commission « petite enfance - scolaire - jeunesse », qu'une animation est prévue le 10 mars et une autre au mois de juin sur le thème de l'eau et de l'énergie pour Terragir. Elle aimerait des précisions à ce sujet.

M. Rausis n'a pas les informations avec lui. Il les fera suivre, mais elles sont probablement en annexe de l'un des procès-verbaux de commission. En effet, Terragir avait détaillé son offre et les différents thèmes qui allaient être abordés.

Mme Hutin Zumbach précise qu'il a été convenu avec Terragir qu'il y aurait un suivi, chaque année, sur différents thèmes. C'est aussi un thème qui a été discuté avec les enseignants. En l'occurrence, ils vont notamment faire une sortie à Vessy sur les questions liées à l'eau.

- **Mme Vanoncini** a lu dans le même procès-verbal que les sorties de ski avaient été annulées. Il faut penser à le signaler pour pouvoir enlever l'information annonçant ces cours de la page Facebook de la commune.
- **Mme Vanoncini** aimerait savoir, par rapport au procès-verbal de la commission « sécurité », ce qu'a donné le rendez-vous du 14 janvier avec Russin, Dardagny et la police de proximité.

Mme Hutin Zumbach explique qu'ils ont rencontré la police de proximité avec M. Vuissoz, M. Serex, la commune de Russin et la commune de Satigny. Ils ont eu différents échanges et la police de proximité a surtout présenté le fait qu'ils voulaient renforcer leur présence.

Mme Zoller ajoute que cette rencontre leur a permis de savoir qui contacter entre 8h00 et 18h00. En dehors de cet horaire, la police de proximité a clairement indiqué qu'il faut contacter le 117. Les représentants des communes présents ont également évoqué les problèmes que celles-ci pouvaient avoir concernant ce que les garde-parkings ont le droit de faire. La police de proximité a expliqué que les garde-parkings ne peuvent rien faire au niveau des routes cantonales. Par ailleurs, on attend encore un retour de leur part sur la question des panneaux d'interdiction de stationnement dans la descente du chemin de la Côte qui va jusqu'au bord de l'Allondon. En effet, l'État dit que la largeur de la route ne nécessite pas d'avoir de panneaux, mais les gens se garent quand même parce qu'il n'y a pas de panneaux ou parce que le panneau situé sur le pont de la Roulavaz indique une interdiction du côté des Granges, mais il n'est pas indiqué que c'est interdit en direction de Dardagny.

La police de proximité a également dit qu'elle effectuait des contrôles de vitesse ponctuels, mais on ne sait bien entendu pas quand ceux-ci ont lieu. Elle fait aussi des suivis de parkings, par exemple devant la fontaine de la Plaine où l'on attend l'installation de potelets. Il a également été évoqué avec elle la récupération des images de la déchetterie et ce que la commune avait le droit de faire à ce niveau, notamment quand il s'agit de véhicules avec des plaques d'immatriculation françaises. Ils ont ainsi donné une partie des procédures. Dardagny doit aussi se rapprocher de la commune de Bellevue qui a mis en place toute une structure et une politique d'amendes administratives. Les garde-récoltes ont quant à eux demandé à avoir une liste des numéros de téléphone qu'ils peuvent contacter durant le week-end. C'est ainsi le garde-faune, voire le 117, qu'il faut appeler. Pour Louis Serex, c'était toutefois un peu flou et il aurait aimé avoir une note pour savoir ce qu'il est possible de faire à quel moment.

Si la police municipale, des agents de stationnement ou la fondation des parkings devaient venir sur la commune, ils pourraient amender sur toute la commune, que cela soit sur les routes cantonales ou communales. Ils ont également présenté aux exécutifs un bilan des interventions faites sur la commune, mais ils ne veulent pas vraiment donner une liste, même restreinte, pour en faire part à la population. Cela ne fait pas partie de leur méthodologie. La pose de panneaux a également été évoquée pour savoir à quelle distance du bord des routes ils doivent être installés. La police de proximité a renvoyé la commune à la loi sur les procédés de réclames, ce qui ne résout pas la question. Elle va donc se renseigner plus précisément et transmettra une réponse à la commune.

Il faut également savoir que la police de proximité de la rive droite est basée à Versoix. Elle intervient donc depuis cet endroit quand elle doit venir à La Plaine ou à Dardagny. Cela étant, il y a également une îlotière pour la région du Mandement. **Mme Zoller** précise que la commune dispose des adresses e-mail qui permettent de contacter ces personnes.

6. Rapports de conclusion

a) Urbanisme – jeux salle polyvalente

M. Polte indique que ce rapport fait suite à plusieurs demandes pour avoir des jeux dans le village de Dardagny. Sachant que les jeux situés dans la cour du château sont inaccessibles durant les heures d'écoles et que les seuls autres jeux se trouvent à La Planta avec, sauf erreur, une simple balançoire et un petit cheval à bascule, la commission a décidé de travailler sur l'implantation d'une place de jeu digne de ce nom au sein du village de Dardagny. Le lieu de la salle polyvalente a été choisi en raison de sa situation en pleine nature à proximité des courts de tennis, de la pétanque et du projet de street work-out. Des devis ont été demandés par la commission et il en est ressorti que l'entreprise TopJeux peut fournir ce qui est attendu pour le montant alloué pour ce poste.

M. Rausis aimerait savoir s'il y a eu des discussions sur le choix de l'emplacement. Il note au passage que le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021 n'est apparemment pas disponible du CMNET.

M. Polte explique que le choix de l'emplacement s'est imposé plus ou moins de lui-même puisqu'il faut une certaine place et que la commune est propriétaire du terrain à cet endroit. Le fait d'avoir un espace convivial à proximité de la salle polyvalente a semblé judicieux à la commission. Avec les street work-out, il y a l'idée d'avoir un côté multi-usage. Cela peut par exemple permettre à des parents de faire du sport pendant que les enfants jouent. Il n'y a donc pas eu tellement de débats sur ce choix.

M. Rausis demande si on pourrait aussi mettre des bancs dans cette région, par exemple si les parents ne veulent pas faire du sport pendant que leurs enfants jouent.

M. Polte répond que cela n'a pas été imaginé dans le projet, mais cela peut être ajouté s'il y a la place pour cela. Personnellement, il n'a aucun souci avec cette idée.

M. Bodenmann aimerait savoir à qui sont destinés ces jeux. Il demande s'ils visent par exemple les 7 à 77 ans.

M. Polte explique qu'il a été demandé à l'entreprise de faire selon son expérience pour le plus de monde possible.

M. Vuissoz signale qu'il y a déjà trois ou quatre bancs près des courts de tennis, ce qui devrait suffire.

Mme Zoller fait remarquer que le positionnement des jeux a été débattu auparavant parce qu'il y avait eu une demande du GIAP d'installer des jeux devant le foyer, mais cet emplacement est utilisé, notamment lors de manifestations communales. Par conséquent, il n'est pas adéquat pour y installer des jeux. De plus, cela paraissait plus judicieux de les installer du côté du skate-park et des courts de tennis.

Le rapport de conclusion de la commission aménagement du 18 novembre 2021 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

b) Sécurité – véhicule pompiers volontaires

M. Todesco signale que la commission a eu la présentation des comptes des sapeurs-pompiers qui ont expliqué le problème avec le véhicule d'intervention qu'ils ont à Russin et qui est désuet. Ce véhicule est trop lourd et chaque personne qui le conduit se met en danger elle-même et la population. La commission a donc discuté de ce sujet et a demandé au premier lieutenant de venir présenter ce qu'ils attendent du conseil municipal. Ils ont ainsi fait un cahier des charges de deux véhicules. Suite à cela, la commission a eu une discussion et elle a pensé qu'il n'était pas convenable pour une commune de cautionner ce genre de situation, ce qui a donné lieu au rapport de conclusion présenté aujourd'hui.

Mme Hutin note qu'il n'y a pas de devis ni d'information concernant le budget et les années concernées.

M. Todesco indique que c'est une estimation au plus haut pour la commune par rapport à un cahier des charges spécifique. D'ailleurs, il a également été mentionné que la compagnie de sapeurs-pompiers devait prendre contact avec le SIS afin que le camion puisse être en adéquation avec le matériel du SIS. Le budget a été fixé par rapport à ce qu'ils ont vu dans d'autres communes comme Genthod qui a environ la même surface et la même population que Dardagny. Il faut savoir que le délai d'achat d'un camion est actuellement d'environ deux ans. C'est la raison pour laquelle il faut pouvoir le faire assez vite. Quant au budget, il est de Fr. 200'000.- au maximum et sera partagé entre les deux communes, pour autant qu'elles acceptent le partage. Autrement dit, cela représenterait un investissement de Fr. 100'000.- au maximum pour la commune de Dardagny.

M. Guyot demande si les autorités de Russin ont été contactées ou si cela passe par le

groupement des sapeurs-pompiers. Il aimerait savoir s'il y a déjà un positionnement de la commune de Russin.

M. Todesco répond que les autorités de Russin devaient faire une présentation à la commission concernée de leur Conseil municipal, mais il n'a pas eu de nouvelles à ce propos. **M. Todesco** précise que la commission a bien noté qu'une des conditions, pour que la commune de Dardagny entre en matière, était que la commune de Russin accepte elle aussi d'entrer en matière. Si la commune de Dardagny accepte, cela va aussi donner un élan fort envers Russin.

Mme Hutin Zumbach note que, s'agissant d'un groupement, il faut que chaque commune soit partie prenante à travers son Conseil municipal. L'idée est ainsi de donner un élan et de prendre la tendance au sein du Conseil municipal de Dardagny. En effet, les sapeurs-pompiers ne vont pas continuer à avancer sur ce dossier s'il n'y a pas une volonté réelle. Par ailleurs, avec la nouvelle restructuration du SIS et le fait que les communes sont partie prenante, le SIS a annoncé qu'il serait très regardant sur les véhicules que les communes achètent et qu'il les conseillerait à ce sujet. Cela va être très bien cadré. On ne prend donc pas de risque d'avoir un véhicule surdimensionné ou qui ne serait pas adapté.

M. Bodenmann apporte une précision par rapport à l'audition du premier lieutenant Frédéric Gaillard. Il faut savoir que l'ancien véhicule ne devrait pas être difficile à vendre étant donné que beaucoup d'agriculteurs ou de vignerons pourraient être intéressés par le matériel, notamment les pompes à eau, dont il est équipé. L'ancien véhicule ne représentera donc pas une perte sèche grâce à la vente de celui-ci.

Mme Hutin demande si, en acceptant ce rapport de conclusion, cela veut dire que le Conseil municipal accepte l'achat de ce véhicule.

Mme Hutin Zumbach répond qu'il s'agit d'accepter le principe. Ensuite, le groupement va avancer sur ce dossier et l'exécutif reviendra certainement devant le Conseil municipal quand un prix plus précis aura été déterminé.

La présidente note que le rapport de conclusion concerne clairement un achat. Il comporte une promesse de déblocage de fonds si un véhicule est trouvé.

Mme Hutin Zumbach confirme que le but est d'acheter un véhicule. Quant à savoir quel véhicule et pour quel coût, cela fera encore l'objet de discussions et cela fera certainement l'objet d'un autre vote. Aujourd'hui, il s'agit de se prononcer sur le principe de l'achat d'un nouveau véhicule.

M. Todesco fait remarquer que de nombreux éléments entrent en ligne de compte, à commencer par trouver le camion adéquat. Il faut aussi que la commune de Russin accepte de participer à cet achat. Une fois que les différents éléments nécessaires auront été réunis, le dossier pourra aller de l'avant, mais cela pourrait être en 2023, 2024 ou 2025. Maintenant, pour continuer à avancer, il faut pouvoir donner un signal positif. En l'occurrence, cela passerait, comme indiqué dans le rapport, via un investissement au budget 2023.

Mme Vanoncini a bien lu le procès-verbal de la commission et le rapport de conclusion. Il lui semble ainsi que la majorité des commissaires soutenait la solution de l'achat d'un véhicule neuf, or le rapport de conclusion parle d'acheter un véhicule neuf ou d'occasion. Elle a également compris qu'il y a davantage de disponibilités d'un tel véhicule d'occasion en France qu'en Suisse, mais qu'il y aurait alors des frais pour l'importation ainsi que pour l'adaptation de celui-ci. Évidemment, on ne peut pas connaître les frais d'adaptation puisqu'on ne sait pas comment le véhicule d'occasion sera équipé. Par contre, on peut certainement déjà estimer les frais d'importation pour savoir si cela en vaut la peine.

M. Todesco confirme qu'il y a des véhicules d'occasion disponible en France, mais ce sont de gros véhicules. Ici, il s'agit d'avoir un véhicule jusqu'à 7,5 tonnes, ce qui correspond à une

grosse camionnette, pour pouvoir manœuvrer sans trop de difficultés dans le garage à Russin, ce qui ne serait pas possible avec un gros véhicule. Quant au coût du dédouanement d'un véhicule, cela représente environ 15 % du prix d'achat, sans la mise aux normes du véhicule, plus une taxe au poids.

M. Todesco explique que la commission était partie sur l'idée d'acheter un véhicule neuf parce qu'elle pensait que c'était la meilleure solution, mais les sapeurs-pompiers ont parlé aussi d'un véhicule d'occasion. Il se trouve que la commune de Genthod a pu acquérir un véhicule initialement commandé par une commune lausannoise qui avait finalement renoncé à celui-ci. Ce véhicule est alors considéré comme étant d'occasion, mais il est véritablement neuf. La commission s'est donc dit que, si les sapeurs-pompiers trouvent une perle rare, comme Genthod a pu le faire, avec un coût inférieur de 20 ou 30 %, c'est également une solution envisageable.

Mme Vanoncini constate que la situation géographique et l'accès à la caserne sont problématiques. Elle demande si cela risque d'être remis en cause par le SIS à terme avec la réorganisation à venir.

M. Todesco assure que c'est un choix basé sur l'avenir. Ce n'est pas demain que la caserne de Russin va changer. Un tel camion est calculé au plus juste par rapport à la superficie et par rapport à la population. Ce n'est pas surdimensionné ni sous-dimensionné, considérant que Russin ne va pas forcément se développer dans les dix prochaines années au point où il faudrait avoir beaucoup plus de pompiers et de matériel. Il faut savoir que ce matériel pourra toujours être utilisé dans quinze ans. C'est vraiment pensé au plus juste tant au niveau financier qu'au niveau du matériel.

M. Bodenmann précise que, s'agissant d'un véhicule de 7 ou 7,5 tonnes, il y a un problème avec les permis puisqu'il faut en avoir un qui permette de conduire de gros véhicules. Toutefois, en bridant ce camion à 45 km/h, cela ne pose plus de problème puisqu'un permis de conduire voiture suffira alors pour le conduire. Concernant l'aspect des distances, on aurait pu dire que l'on base tout à la caserne de Dardagny. Toutefois, comme la caserne de Russin est neuve et qu'il y a aussi de l'équipement qui coûte très cher et qui nécessite un renouvellement régulier, c'est tout un système qui est mis en place. Une caserne sans véhicule n'ayant plus le droit d'être une caserne, cela serait donc une perte sèche encore plus grande. Concernant les distances et le fait d'avoir un véhicule bridé à 45 km/h, cela ne pose pas de problème parce que le temps d'intervention est peu préterité par cet aspect.

M. Guyot aimerait savoir s'il y a eu des recherches sur la possibilité de bénéficier de financements ou d'aides de différentes institutions.

M. Bodenmann répond que cela n'a pas encore été fait. Il reviendra aux sapeurs-pompiers de faire le nécessaire dans ce sens, comme cela est indiqué dans le rapport de conclusion.

M. Guyot comprend qu'il y a un besoin réel, surtout si le véhicule actuel n'est pas conforme. Il constate aussi qu'il s'agit de faire une promesse de financement sans aucun devis ni demande de subvention. On ne connaît pas non plus la position ni de l'exécutif ni du délibératif de Russin. Le temps presse, mais il y a quand même un délai de deux ans et ce délai pourrait même être réduit si une offre d'occasion pouvait être trouvée. En l'état, **M. Guyot** se voit mal statuer sur un projet qui comporte autant d'inconnues. Il aimerait donc proposer un renvoi en commission pour avoir des réponses à un certain nombre de questions.

M. Bodenmann comprend l'inquiétude soulevée, mais il aimerait mettre en avant un aspect pratique. Il demande ce qu'il se passe si le camion de pompiers de Dardagny est rendu temporairement inutilisable à cause d'un accident. Dans un tel cas, il y a un plan B avec le camion de Russin. Le fait d'avoir deux casernes de pompiers est aussi un avantage.

M. Guyot ne remet pas en question le fait qu'il y ait deux casernes. Effectivement, il est tout à fait possible que le temps presse, notamment pour avoir une alternative si un des deux véhicules ne devait plus être utilisable. Son propos porte plutôt sur le fait que le Conseil municipal s'apprête à voter alors qu'un certain nombre d'inconnues subsistent.

M. Vuissoz note que la discussion porte sur l'aspect financier, mais l'important est de savoir si le Conseil municipal donne l'accord aux sapeurs-pompiers pour se lancer dans des recherches qui vont prendre plus ou moins deux ans. Si aucune décision n'est prise maintenant, cela va reporter les démarches et, dans 5 ans, on n'aura toujours pas de camion.

M. Todesco explique qu'un cahier des charges a été fait avec un budget estimé. Maintenant, si on demande un devis, on peut en avoir un demain matin à Fr. 150'000.- ou Fr. 200'000.-. Ce n'est toutefois pas vraiment sur cela que les conseillers municipaux vont voter. Le but est d'avoir un peu de souplesse et que les sapeurs-pompiers puissent vraiment travailler sur ce dossier avec un temps qui est quand même donné. Rien que la réalisation d'un cahier des charges pour un camion neuf et un autre pour un camion d'occasion leur a pris beaucoup de temps. Maintenant, si le Conseil municipal décide d'un renvoi en commission, celle-ci ne pourra rien faire de plus. Ce sont les sapeurs-pompiers qui vont devoir aller demander des devis, or ils ont aussi beaucoup de choses à faire. Il faut aussi être conscient que la commune de Dardagny est quand même responsable de l'état du camion de Russin. Il a aussi été mentionné que les sapeurs-pompiers conduisent un véhicule en surcharge et que, lors d'interventions, cela peut être compliqué.

M. Guyot estime qu'il faut approfondir le sujet et faire des devis comparatifs. C'est un travail qui doit être fait en amont d'un rapport de conclusion, d'autant plus si celui-ci propose un financement. C'est ce qui dérange le plus M. Guyot. Ensuite, que cela soit urgent ou non, c'est autre chose. Son propos est qu'il a l'impression qu'il s'agit de donner un chèque en blanc avant que le travail de recherche ait été fait.

M. Bodenmann croit qu'il faut avoir une approche différente de la discussion actuelle. La problématique est qu'il y a deux communes sur ce dossier. Ce soir, il est important de donner un impact à ce rapport de commission pour que Russin puisse se prononcer pour savoir s'ils vont aussi dans le même sens. Si la commune de Russin donne son accord, le processus normal peut alors suivre son cours.

Madame Nseir fait remarquer que, si les deux communes donnent leur aval, elles pourront commencer à rechercher un nouveau camion. Dardagny n'est pas toute seule à faire les recherches et à voir des devis.

Mme Vanoncini note qu'une commune va de toute façon voter avant l'autre. Par ailleurs, elle comprend ce qui dérange M. Guyot par rapport à la manière dont le dossier a été documenté. **Mme Vanoncini** n'a peut-être pas toutes les informations, mais elle est interpellée par le fait d'entendre parler de ce dossier pour la première fois depuis le début de la législature et de constater que, tout d'un coup, ce problème est urgent. Elle comprend qu'on ne peut pas laisser traîner ce dossier, mais on n'est probablement pas à un ou deux mois près. Elle ne pense pas que M. Guyot soit forcément opposé à ce projet et, si celui-ci est renvoyé en commission pour être présenté à nouveau lors de l'une des deux prochaines séances du Conseil municipal, **Mme Vanoncini** n'est pas sûre que l'on soit à ce délai près par rapport à l'historique du dossier, sinon il faut préciser quel est l'impératif.

Mme Hutin Zumbach pense qu'il faut peut-être reformuler ce rapport. L'idée est de donner une intention et de dire si le Conseil municipal de Dardagny comprend qu'il y a une importance d'acheter un camion, neuf ou d'occasion, qui soit adapté aux besoins des sapeurs-pompiers de la compagnie 101. Manifestement, cela a été mal formulé dans le rapport de conclusion et on peut reprendre ces éléments. Effectivement, on n'est pas à quelques semaines près, mais, s'agissant d'un groupement, il faut bien que les deux communes concernées se prononcent. Si **Mme Hutin Zumbach** a bien compris les propos de la commission, le but n'est pas de

demander au Conseil municipal de signer un chèque en blanc, mais de lui demander une impulsion positive ou négative pour savoir s'il est possible d'aller de l'avant avec l'achat de ce camion. Si la formulation du rapport de conclusion ne convient pas au Conseil municipal, elle peut être retravaillée afin d'être présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Wyss ajoute que ce n'est pas dans ce rapport que le montant va être confirmé puisqu'il y aura de toute manière une délibération qui devra être prise ultérieurement par les deux communes. À ce stade, il s'agit plutôt de donner une intention avant de parler de montants.

M. Bodenmann estime que ce n'est pas une question d'urgence, mais il est apparu, lors d'une intervention, que ce camion ne pouvait plus être utilisé. Il a été refusé par le SIS dans le périmètre d'intervention. **M. Bodenmann** trouve qu'il est grave de faire venir un véhicule pour une intervention urgente dans le cadre d'un incendie et qu'il ne puisse pas être utilisé alors qu'il était le premier sur les lieux. Il y a donc bien une urgence d'une certaine manière.

La proposition de renvoi en commission du rapport de conclusion de la commission « sécurité » du 30 novembre 2021 est refusée par 3 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention.

Le rapport de conclusion de la commission « sécurité » du 30 novembre 2021 est approuvé par 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

7. Dossiers en cours – questions et remarques

- **Mme Hutin** aimerait savoir où en est la question des bancs de la salle polyvalente. En effet, elle a eu beaucoup de remarques lors de ses visites à des personnes âgées avant Noël. Du coup, elle est allée voir de plus près et, effectivement, le grand banc ressemble plus à une table qu'à un banc. Il est difficilement utilisable tel quel. Quant au petit banc, il est trop bas pour que l'on y soit assis confortablement.

Mme Zoller signale la hauteur des bancs est respectivement de 40 cm et de 60 cm (40 cm à 45 cm étant la hauteur standard). Ils ont été choisis avec la voirie. Suite aux premières remarques, ils travaillent avec un menuisier pour refaire des assises pour que cela soit moins froid, ce qui va aussi monter la hauteur de quelques centimètres. **Mme Zoller** attend maintenant le rendez-vous avec le menuisier. Cela étant, ils vont trouver des solutions pour aménager ces bancs de manière plus optimale ainsi que ceux à Essertines et à Malval. Il faut préciser que le banc Bellevue qui était prévu à Essertines ne peut être installé parce que cela nécessiterait de creuser, or il y a une canalisation à cet endroit. On ne peut donc mettre qu'un banc de surface. Cela étant, tous ces bancs en béton vont être équipés d'une assise en bois. **Mme Zoller** espère qu'il sera possible d'avancer rapidement avec ce dossier.

- **M. Rausis** revient sur la question de Mme Vanoncini. Il peut donner des exemples sur les modules que Terragir va proposer en classe. Il s'agit par exemple de l'intervention en classe d'un animateur sur les thèmes de « l'eau sur terre, une ressource rare et précieuse », « l'eau comme bien commun », « l'accès à l'eau », « la gestion de l'eau » ou « le traitement de l'eau » avec un plan d'action à définir avec les élèves pour réduire l'utilisation de l'eau à l'école. Concernant l'énergie, il y a un animateur qui vient en classe parler des thèmes comme « à la découverte de l'énergie », « les mystères du transfert de chaleur », « les secrets du chauffage », « les détectives de l'énergie », mais également un plan d'action sur « comment définir ensemble un plan d'action pour l'école afin de réduire les consommations d'énergie au sein du bâtiment ».

8. Divers

- **Mme Röthlisberger Couillaud** remercie la commission « sociale - accueil - culture - manifestation » de l'avoir intégrée dans plusieurs groupes de travail pour suivre les dossiers en cours ainsi que M. Rausis pour le CMNET et M. Wyss pour les différentes informations qu'il lui a données. Elle est très contente d'être là.

- **M. Guyot** annonce qu'une séance de la commission des finances et de la taxe professionnelle est prévue demain.
- **Mme Schlipf** fait remarquer que les conseillers municipaux ayant indiqué aujourd'hui qu'ils participeraient au voyage de fin de législature devront également préciser s'ils viendront accompagnés. Cela permettra de préparer le budget en conséquence.

La présidente pense que cette question pourra être réglée le moment venu, les choses pouvant changer d'ici là.

- **Mme Zoller** signale que la Mairie a reçu des courriers, de la part de la fédération genevoise de coopération, à l'intention des membres du Conseil municipal.
- **La présidente** conclut la séance avec une citation de Victor Hugo : « La racine du travail est parfois amère, mais la saveur de ses fruits est toujours exquise. ».

La séance est levée à 21h43

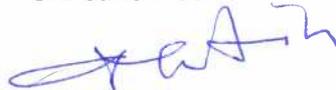
La présidente



Tracy Monney

Une conseillère municipale

Christine Hutin



Le secrétaire



Roger Wyss